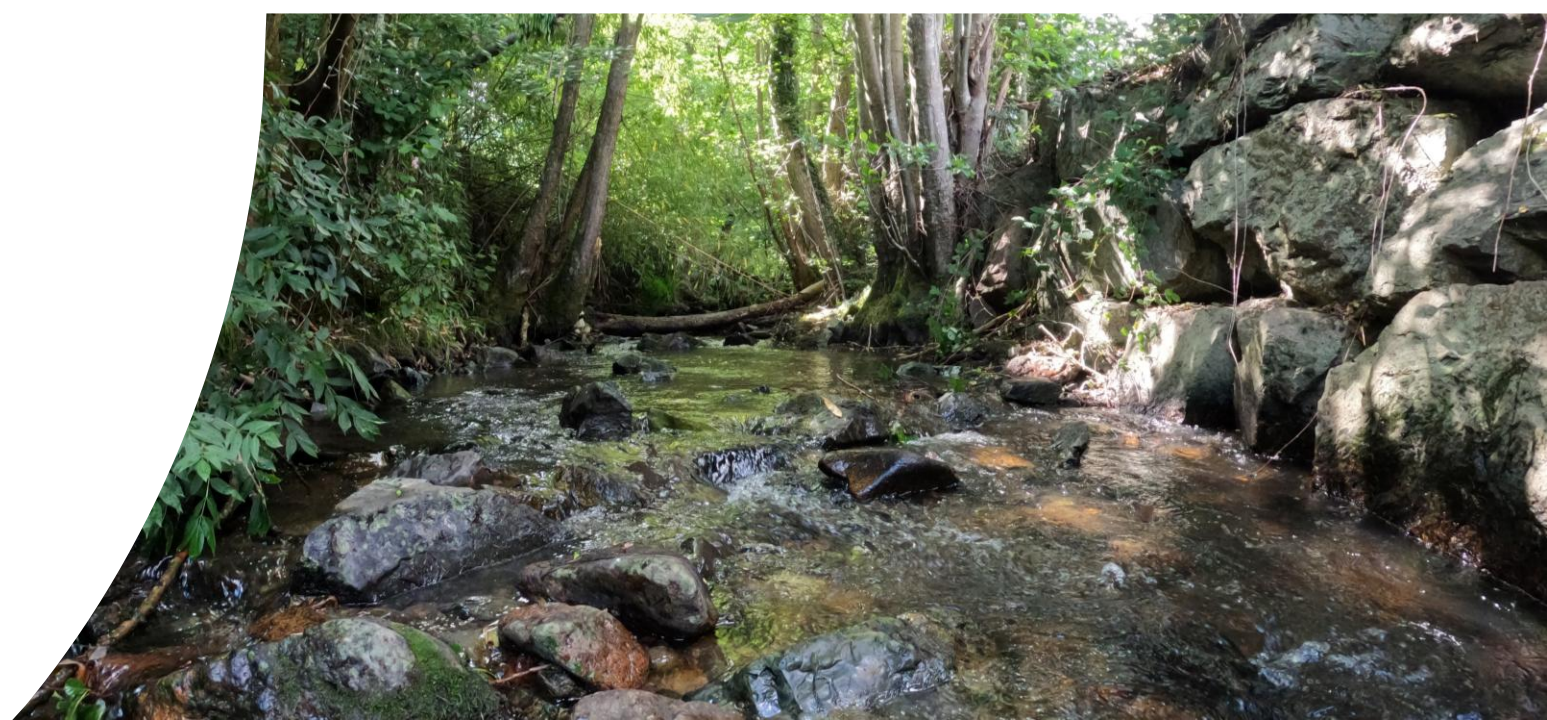


Assemblée Générale

AAPPMA Saint-Clément-sur-Valsonne



Pollution du Soanan



Rappel :

- 19 juin 2024 → pollution avec déversement accidentelle de produit chimique dans le Soanan
- Entreprise Jouve à St-Clément
- **Constat de mortalité par l'OFB sur 3km**

→ Dépôt de plainte AAPPMA le 6 septembre 2024

→ La Fédération a saisi son avocate pour représenter l'AAPPMA et la FDAAPPMA
→ partie civile

→ Procédure terminée et transmise au parquet par OFB



Le 7 mai 2025 : rencontre AAPPMA / Fédération / SMBVA / Pollueur :

- cuve de rétention mise en place → réduction importante risque récidive
- volonté de trouver un accord amiable de la part du pollueur



2 préjudices identifiés :

- Associatif : impact sur le loisir pêche (pratique + image de la rivière)
- Écologique : destruction de la faune

Hier, réunion du bureau de la fédération pour positionnement fédéral

Préjudice associatif

→ Dédommagement de l'impact sur le loisir pêche

COTISATIONS	Part revenant à	
	Fédération	AAPPMA
montant cotisation pêcheurs 2022	1 130,60 €	612,00 €
montant cotisation pêcheurs 2023	862,00 €	361,80 €
montant cotisation pêcheurs 2024	1 085,85 €	412,75 €
moyenne 2022-2024	1 026,15 €	462,18 €
Part affectée au linéaire pollué (20% du linéaire)	205,23 €	92,44 €
Part affectée au linéaire pollué pour 3 ans	615,69 €	277,31 €



Linéaire affecté représente
20% du linéaire géré par AAPPMA

Loisir impacté pendant 3 ans

→ Frais engagés

DÉPENSES		quantité	Fédération
			Montant (TTC)
Frais d'avocats	frais ouverture dossier + saisine	1	600 €
Temps de travail salarié	jours de travail	2	1 012 €
TOTAL dépenses			1 612 €

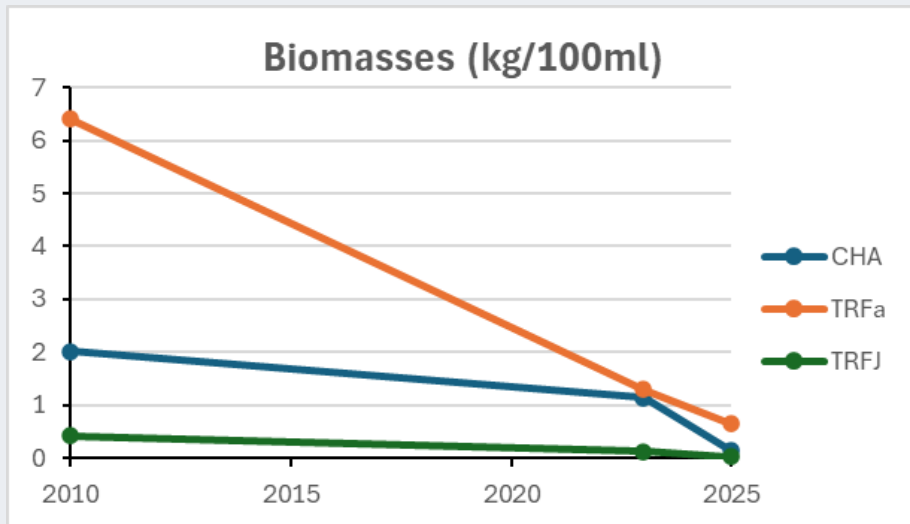
Total Fédération : **2 227,69 €**

Total AAPPMA : **277,31 €**

Préjudice écologique

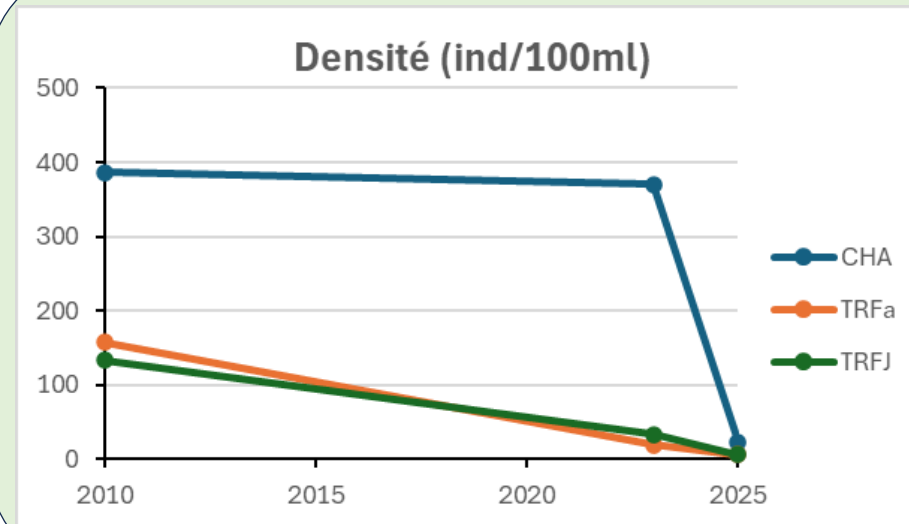
→ Demander réparation de l'impact sur le milieu naturel

- 3 km totalement détruits : environ 11 000 chabots (34kg) et 1500 truites (42kg)



2023 → 2025

CHA ÷8
TRFa ÷2
TRFj ÷5



2023 → 2025

CHA ÷15
TRFa ÷3,5
TRFj ÷6

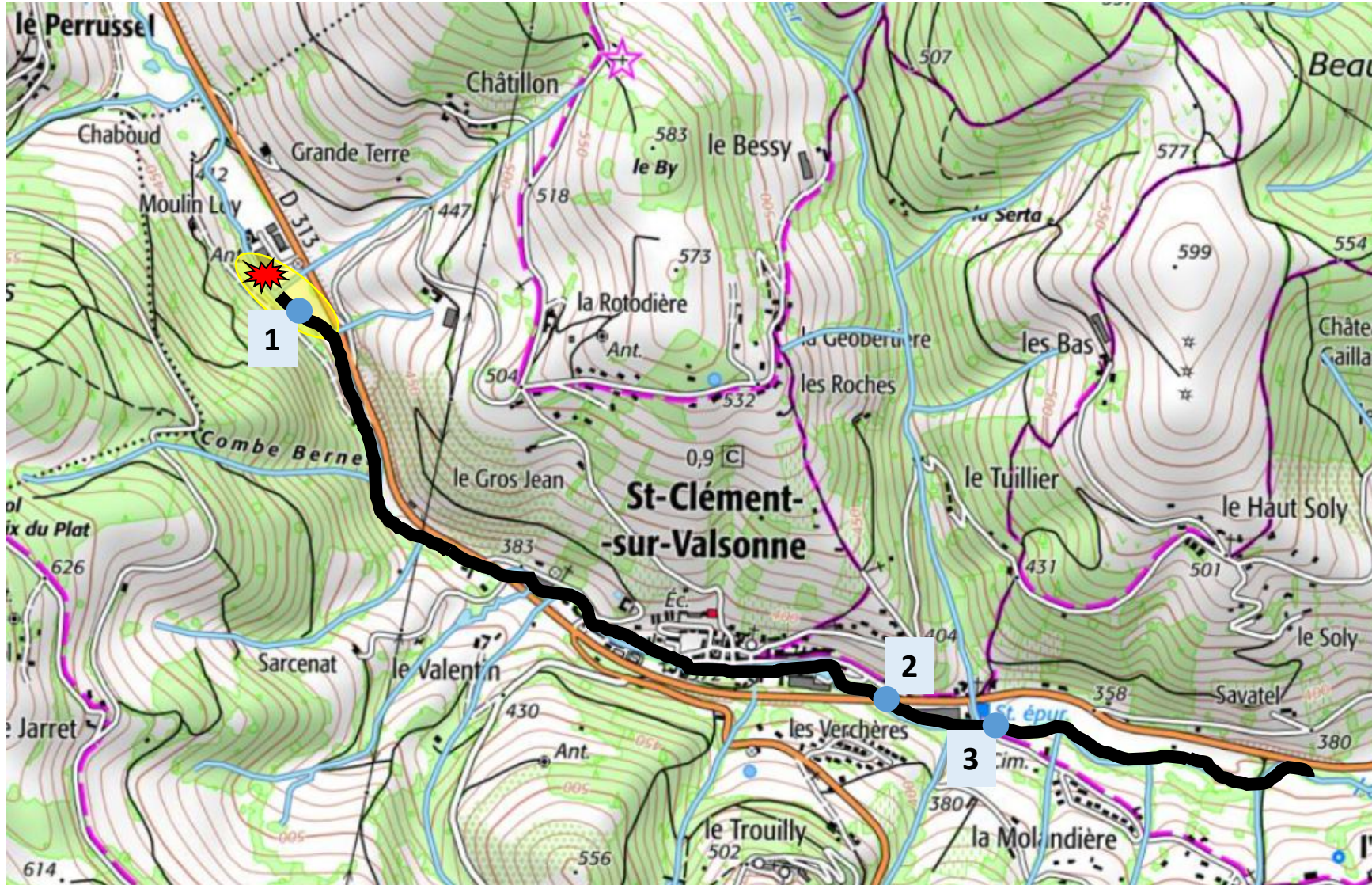
- Gestion patrimoniale historique : pas pertinent de réempoissonner (génétique)

Objectif → favoriser la recolonisation naturelle du secteur impacté

→ Définir une enveloppe financière destinée à la réalisation de travaux de restauration

→ Quel montant ?

Préjudice écologique



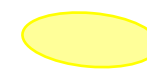
Rejet polluant



Linéaire impacté d'après constat OFB



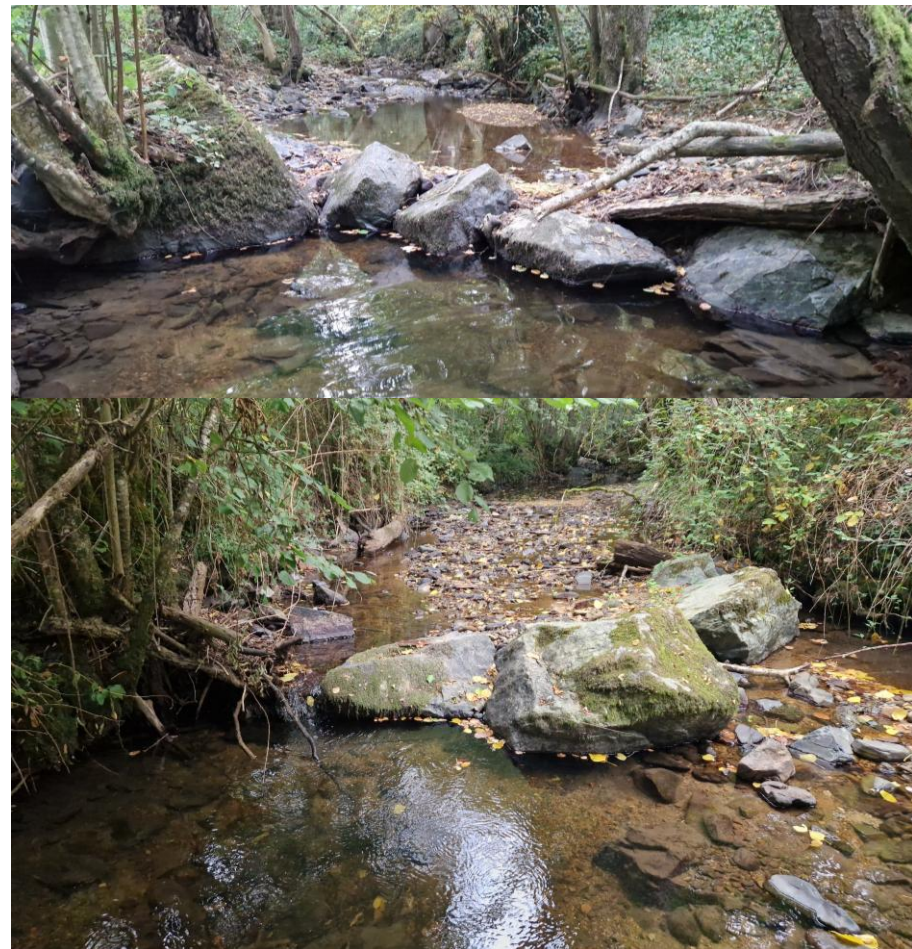
1 Ouvrages en travers du cours d'eau



Morphologie du lit dégradée (écoulements banalisés, peu d'abris...)

Pollution du Soanan –estimation du préjudice

1 Seuil empierré + morphologie lit



Infranchissable en basses eaux

Hauteur de chute : 25cm au fil d'eau avec fosse de 0,5m en pied d'ouvrage,
+nombreux petits ouvrages infranchissables à l'étiage

Coût estimé : 5 000€ TTC + environ 5 000 € maîtrise d'ouvrage → possibilité financement Agence de l'Eau

Synthèse :

- Préjudice associatif
 - Fédération : 615,69 €
 - AAPPMA : 277,31 €
- Frais engagés Fédération
 - avocate 600 €
 - temps de travail 1 012 € (peuvent-être rattachés aux travaux)
- Préjudice écologique
 - Travaux 5 000 €
 - maîtrise d'ouvrage 5 000 €

→ **Proposition Fédération = 6 493 €**

→ **Votre avis ?**

Prochaine étape :

- Courrier au pollueur pour proposition → accord amiable = retrait de constitution partie civile
- Si n'aboutit pas → partie civile (AAPPMA + Fédération)

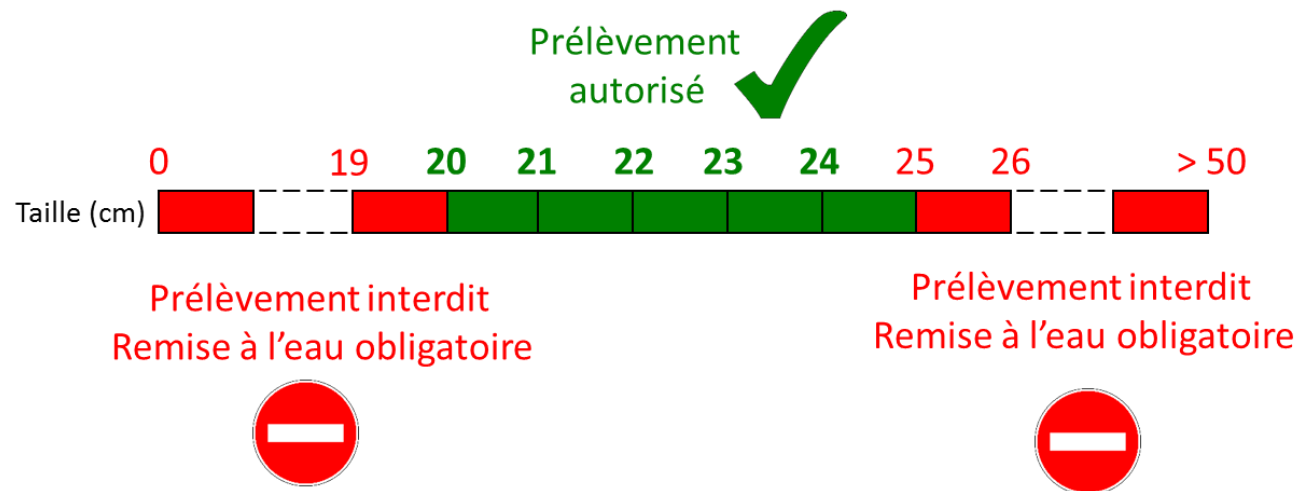
Remarques ? Questions ?

Résultats fenêtre de capture



Résultats fenêtre de capture Brévenne

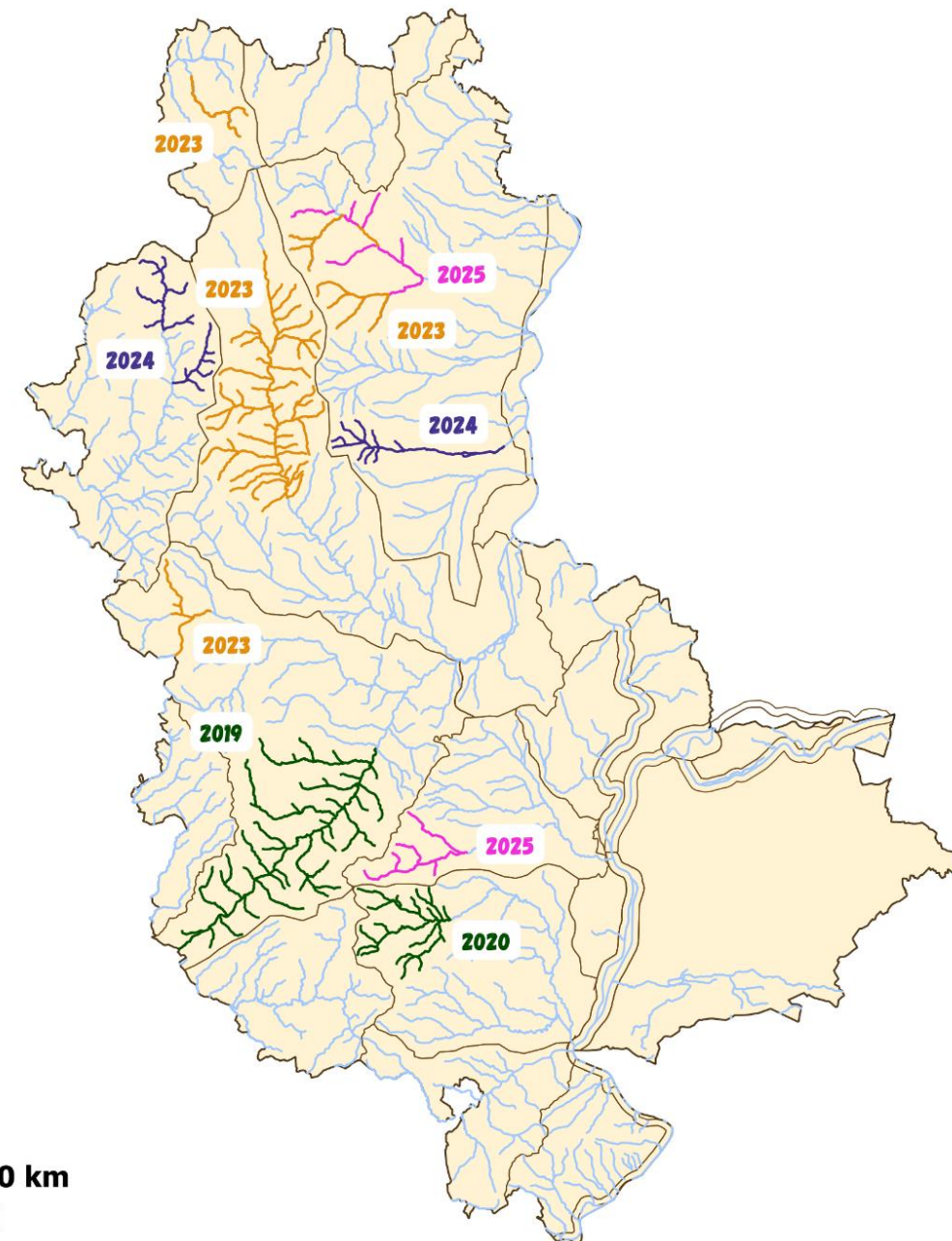
Depuis 2019 sur la Brévenne amont



Méthode validée aux USA, Scandinavie et Irlande

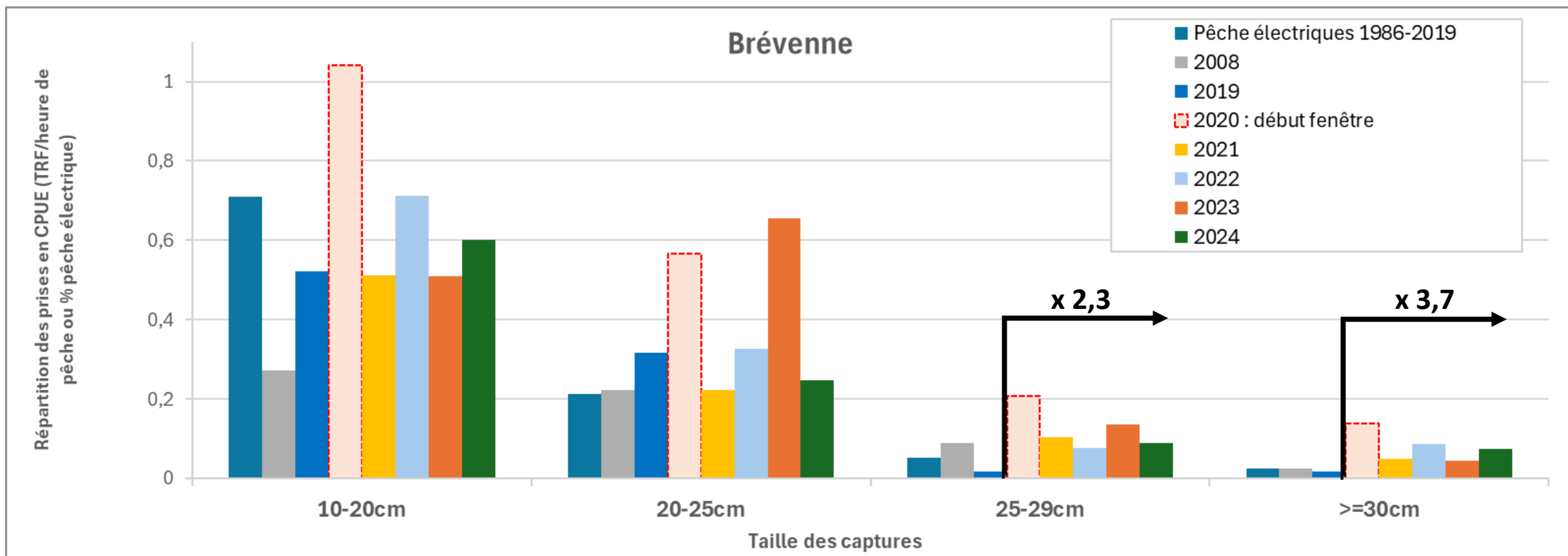
Quels objectifs ?

- **Préservation des gros sujets :**
 - Meilleurs reproducteurs
 - Plus fort taux de croissance
 - Plus adaptés
- **Permettre le prélèvement**



Résultats fenêtre de capture Brévenne

Jeu de données important : **1080 h** de pêche et **1259 captures** depuis 2019



Résultats nettement meilleurs que sous TMC, malgré les conditions de débit et T°C les plus dures jamais rencontrées...

Résultats fenêtre de capture – cas du Cosne

Malgré le contexte climatique :

- record de taille 2005-2019 (34cm) battu à 7 reprises ces 5 dernières saisons (37,5cm en 2022 ; **41cm en 2023** ; **35 et 39cm en 2024**)
- 2^{ème} et 4^{ème} meilleures reproductions des 20 dernières années en ... 2022 et 2023 !



Impact sur les truitelles ?

Quel impact sur les juvéniles ?

→ Modélisation sur nos 40 stations de tête de BV suivies depuis 2004

Les facteurs qui déterminent la quantité de truitelles en juin :

1. La quantité de géniteurs
2. Le débit au moment de l'émergence (mars-mai) → risque crue
3. Le débit estival de l'année précédente → assecs / stress
4. Le débit au moment de la migration de reproduction (oct.-déc.)

Poids relatif des variables retenues et intervalle de confiance

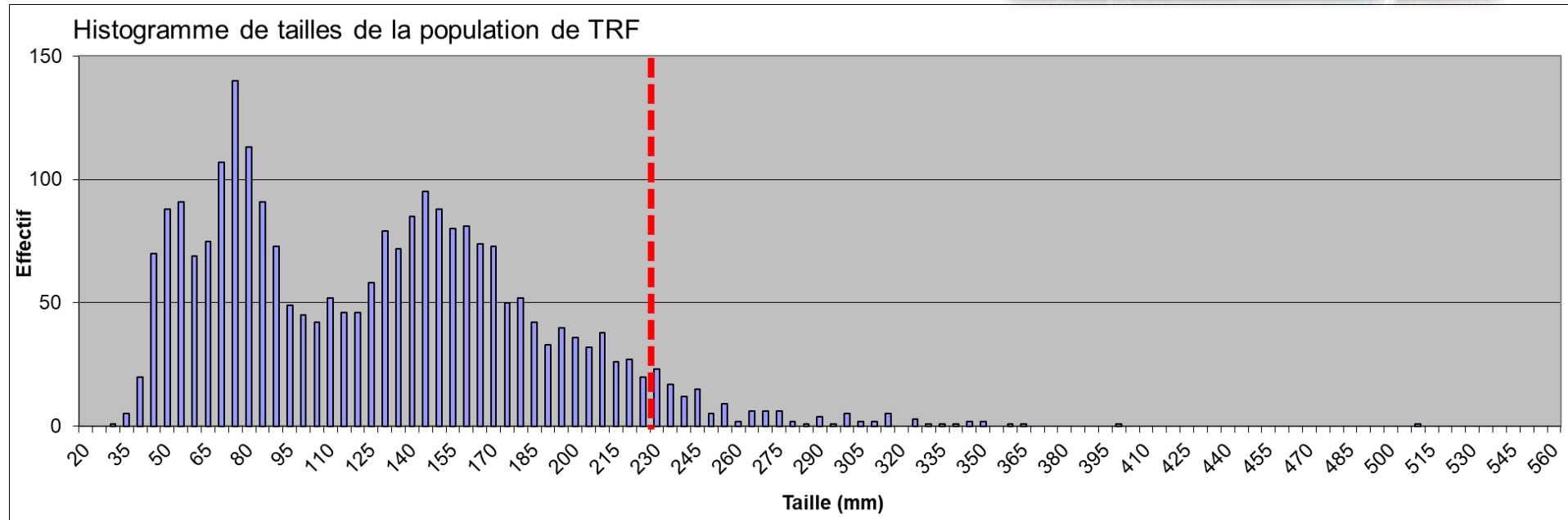
Il semble donc plausible qu'en augmentant la biomasse adulte, la fenêtre de capture puisse localement augmenter la production de truitelles et favoriser la dynamique de population.

Exemple : +40% de biomasse adulte = +19,6% de truitelles

Et sur le Soanan ?

Quelle situation sur le Soanan ?

→ Identique à la Brévenne



56 pêches, 3886 truites :

≥23cm : **5,2%** des truites

≥ 23cm : **43%** des ≥20cm

≥30cm : **9%** des ≥20cm

Et sur le Soanan ?

Quels critères pour que la fenêtre fonctionne ?

1. Reproduction naturelle

- ✓ Bonne reproduction sur l'amont du Soanan
(densité « assez importante » en 2022 malgré conditions)

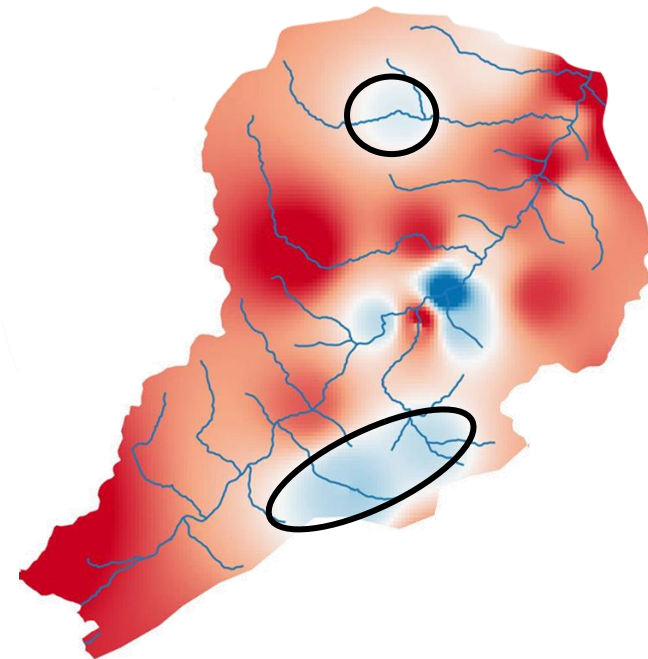
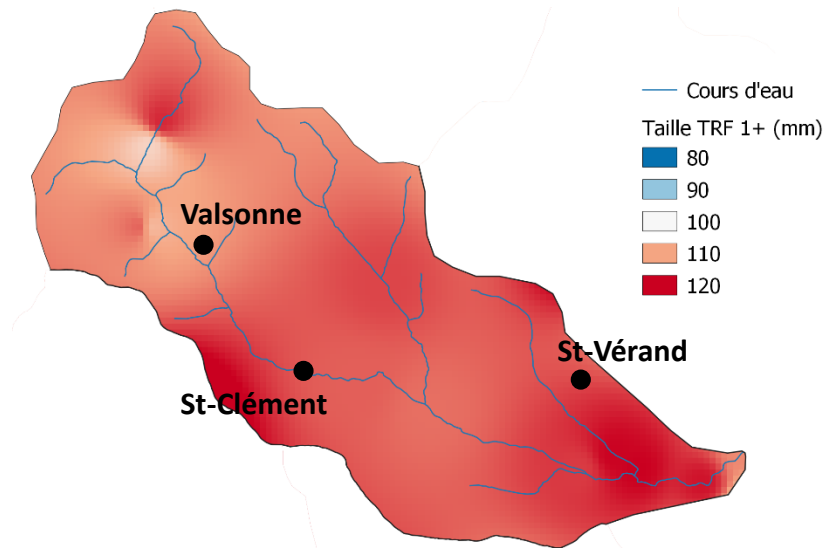


2. Ressources alimentaires non limitantes

3. T°C suffisante pour produire TRF adultes (25-30 à 3ans)

- ✓ Vitesse de croissance $\geq$ BV Brévenne

} croissance



4. Pression de pêche significative

- ✓ Faible mais conduit actuellement au manque de >23cm sur le Soanan

Et sur le Soanan ?

Impact sur les ventes de cartes ?

→ Aucun sur la Brévenne : ni fuite des pêcheurs, ni soutien militant.

Renouvellement de la mesure ?

→ Mise en place qui faisait débat en 2019 dans certaines AAPPMA

→ Reconduite à l'unanimité après 3 ans, tout le monde y trouve son compte !

Dans le reste du département ?

→ Au vue des résultats, mesure étendue dans de nombreuses AAPPMA

→ En 2023 : Haute-Azergues (non réciprocaire), Haut Reins, Ardières à Beaujeu, Sornin de St-Igny, Turdine aval barrage Joux (*Cf Guide de pêche / site internet*)

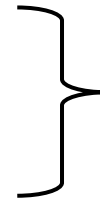
/!\ Réglementation ne résout pas tout (manque d'eau, température, qualité d'eau, pollutions, habitat...)

Votre avis sur la mesure, l'application sur votre territoire ?

Suivi fenêtre de capture sur votre secteur

Meilleur outil : le carnet de captures

- Calcul prises par heures de pêche
- Classes de tailles
- Taux de conservation



Anonyme, l'objectif n'est pas de juger les pratiques
mais d'améliorer les connaissances
& d'optimiser la gestion de nos milieux

2025	Sortie de Pêche					CAPOT (cocher si pas de poisson)	TAILLE des truites fario (cm)		NOMBRE de truites fario	
Date	Rivière	Secteur	Heure début	Heure fin	Mode de pêche		Supérieure à 20 cm  Secteurs fenêtre de capture : conservation autorisée entre 20 et 25 cm Secteurs taille minimale de capture : conservation autorisée à partir de 23 cm		10 à 20 cm	Inférieure à 10 cm
							Conservées	Relâchées	Remise à l'eau obligatoire	
23/3	Azergues	Chamelet	9h	11h45	AN		Tailles : 23 cm	Tailles : 21 / 31 cm	Nombre : 2	Nombre : 0
							Tailles : cm	Tailles : cm	Nombre :	Nombre :
							Tailles : cm	Tailles : cm	Nombre :	Nombre :
							Tailles : cm	Tailles : cm	Nombre :	Nombre :

Format → Papier / Excel / application Géopêche



Merci de votre attention